

CONSENTEMENT ECLAIRE

Soins Orthopédiques et Injections Intra et Péri Articulaires

Au vu des examens cliniques et d'imagerie réalisés par le vétérinaire ayant examiné votre cheval (et des éléments lui ayant été rapporté), les traitements listés ci-dessous s'avèrent nécessaires dans la prise en charge thérapeutique des lésions mises en évidence :

.....
.....
.....
.....

En dépit d'une asepsie rigoureuse et d'une réalisation stérile, les infiltrations intra-articulaires présentent des risques inhérents à leur réalisation et peuvent engendrer une infection articulaire (ou arthrite septique). Cette complication est observée dans environ 1 cas sur 2500 : le pronostic sportif et parfois même vital est alors engagé. Seul un traitement chirurgical et médical agressif (lavages articulaires, antibiothérapie, ...) permet alors de donner les meilleures chances de récupération (pronostic de 50 à 80%).

Lors d'infiltration intra-articulaire cervicale, une arthrite septique peut mener à une parésie, une paralysie voire une contamination du système nerveux central nécessitant le recours à une euthanasie pour cause humanitaire.

L'administration de corticostéroïdes présente également d'autres effets secondaires, notamment sur certains chevaux déjà sensibles : réaction inflammatoire locale, ulcères gastriques sévères, fourbure... Il convient dans l'idéal de réduire de moitié la ration en concentrés ou céréales durant les 5 jours suivant les traitements.

Afin de limiter les risques d'infections et de mouvement incontrôlé de l'animal, une sédation et une contention adaptée seront mises en place par le vétérinaire. Il conviendra également de conserver pendant 24h les bandages mis en place sur les membres après les infiltrations et de veiller à garder un box propre pendant les jours suivants les soins réalisés.

Le propriétaire s'engage à observer le bon confort de l'animal, l'absence de gonflement articulaire dans les 15 jours suivant l'injection ainsi que l'absence d'hyperthermie (limite à 38,5°C). En cas d'anomalie ou de doute, il convient de contacter votre vétérinaire dans les plus brefs délais.

La responsabilité civile professionnelle des vétérinaires de la SELARL AS VETEQUIN ne peut être engagée pour un montant supérieur à 500 000€. Si votre cheval présente une valeur supérieure à ce montant, veuillez contacter au préalable votre assurance et obtenir son accord par écrit.

Je, soussigné,, propriétaire du cheval

- reconnais avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus
- reconnais avoir été informé clairement de la nature du traitement envisagé et des risques et complications reconnus d'un tel traitement
- par ailleurs, il m'a été indiqué que les honoraires relatifs aux traitements proposés s'élèvent à environ € TTC (la quantité de sédation nécessaire à la bonne réalisation des soins pouvant faire varier de quelques euros le montant final). Ce prix ne comprend pas les frais de toute nature engagés au-delà de cette intervention même si ces frais sont dus à des complications post-infiltration (frais à la charge du propriétaire).

Mention manuscrite : « Lu et approuvé »

Lieu et date :

Signature :